Observatoire
DES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS
les francas

LE PÉRISCOLAIRE À LA LOUPE

Enquête 2022

Juin 2022

Sommaire

1 / Introduction 1

2 / Une (trop) grande diversité de modalités d'organisation ? 2

3 / Un espace éducatif de proximité à vocations multiples 6

4 / De la proximité (physique) avec l'école vers la communauté éducative. 9

5 / Un secteur dynamique face à des crises . . 13

6 / Conclusion 16

1 Introduction

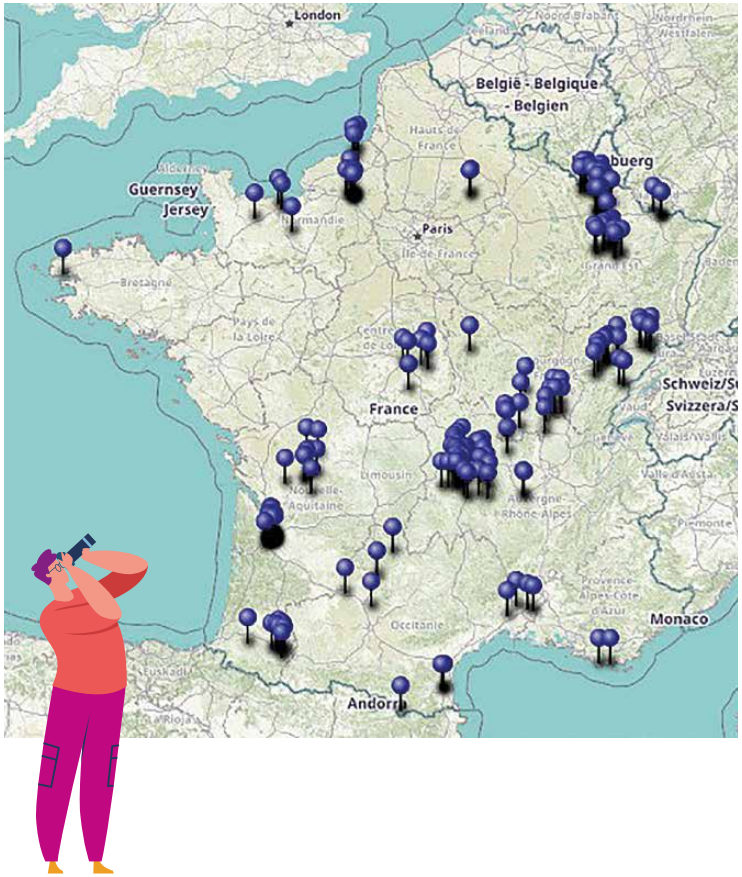

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs est une initiative animée par la Fédération nationale des Francas avec l'appui de ses associations départementales. Il a pour but d'étudier, de documenter et d'outiller l'évolution progressive des projets éducatifs et pédagogiques des structures partenaires, affiliées ou gérées par les Francas.

Après deux enquêtes successives portant sur des périodes estivales, cette enquête 2022 a pour finalité de dresser un premier panorama de l'activité des centres de loisirs éducatifs (CLÉ) agissant sur les temps périscolaires. La réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM) ne définit pas spécifiquement les temps périscolaires. Elle les opposent aux temps extrascolaires : ce sont ceux qui ne se déroulent pas *« les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires »*. (Code de l'action sociale et des familles Article R227-1). Sont donc périscolaires les temps de loisirs situés avant, entre et après les temps scolaires, le mercredi et les jours d'école.

Les données traitées pour les besoins de cette enquête sont issues de 205 centres identifiés par 19 associations départementales des Francas. Toutes les régions administratives sont représentées à l'exception de la Corse, l'Île-de-France et des Pays de la Loire. Plus de 75 % des centres participants sont issus de seulement 6 départements à savoir : le Doubs, la Gironde, la Meurthe-et-Moselle, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire et la Seine-Maritime. Une grande majorité des CLÉ associés à la réalisation de cette enquête sont des CLE affiliés, partenaires et gérés directement par les Francas (65 %). Les autres participants se sont portés volontaires pour cette enquête dans le cadre d'actions partenariales organisées de niveau départemental.

À NOTER

Seuls deux centres de loisirs éducatifs ayant participé à l'enquête accueillent des collégiens. Ce faible effectif ne permet pas une analyse spécifique. La question de l'accueil des adolescent·es est traitée en page 5.

2 Une (trop) grande diversité de modalités d'organisation ?

Pour circonscrire les conditions d'organisation des centres de loisirs éducatifs agissant durant les temps périscolaires, l'Observatoire s'est tout d'abord penché sur le statut des organisateurs. Le panel de l'enquête 2022 est constitué de près de 64 % d'organisateurs associatifs. Les 36 % restant se partagent entre les acteurs publics : les communes (20 %) et structures intercommunales, tous statuts confondus (16 %). La prépondérance de CLÉ organisés par des associations peut être interprétée par un effet du panel. En effet, trois associations départementales des Francas gèrent directement 67 des CLÉ participant (soit 33 % du panel). Cependant, à ce jour, aucune donnée diffusée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ne permet d'établir si la composition du panel s'apparente de près ou de loin à la réalité nationale.

GRAPHIQUE 1
Répartition des CLÉ par type d'organisateur

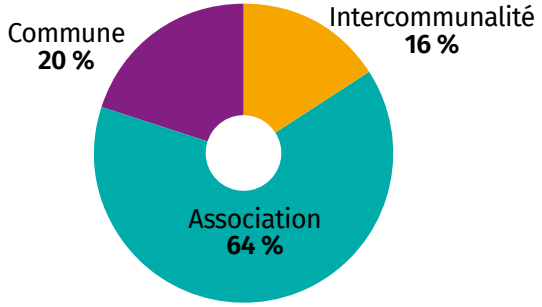

Concernant plus particulièrement les CLÉ organisés par une association, l'analyse révèle également une grande disparité des relations contractuelles avec le porteur de la « compétence périscolaire » sur leur territoire. Aucune des modalités ne semble s'imposer de manière majoritaire.

Il est cependant à noter qu'une majorité des CLÉ sont signataires d'une convention (annuelle ou pluriannuelle) ou bénéficient d'une subvention. Ils sont 36 % à dépendre de formes de contractualisations issues de la commande publique (marché public et délégation de service public). D'autre part, les conventions de partenariat conclues dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG, voir l'encadré) sont plus nombreuses que lors des enquêtes des années précédentes.

SIEG ?

Les conventions de partenariat conclues dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) sont des contrats qui permettent d'exclure certaines activités du champ de la commande publique (marché public ou délégation de service public pour les plus courants). Pour cela, l'objet de l'activité doit être déclaré par le commanditaire public comme relevant d'un service d'intérêt général. L'action des centres de loisirs éducatifs est un champ d'activité pour lequel les associations peuvent légitimement faire valoir leur contribution à l'intérêt général. Au regard de leurs enjeux d'ordre sociaux, éducatifs, démocratiques et culturels, les centres de loisirs éducatifs peuvent être exclus de la commande publique afin de ne pas être soumis aux lois du marché et s'adresser à tous les enfants sur tous les territoires.

GRAPHIQUE 2
Répartition des CLÉ associatifs par type de relation avec le territoire

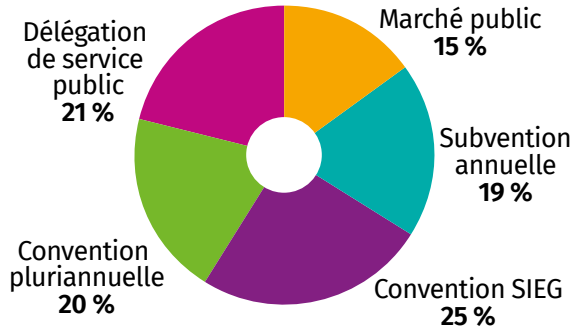

36 %

des CLÉ sont ouverts sur l'ensemble des temps périscolaires.

La grande diversité présidant à l'organisation des CLÉ périscolaires est renforcée par un deuxième facteur : les différents temps périscolaires pris en charge. En effet, seulement 36 % sont ouverts sur l'ensemble des temps périscolaires. Les autres accueillent les enfants selon des modalités très variées. Par exemple, près d'un quart des centres ne fonctionnent que le mercredi, 16 % ne sont ouverts que le matin, le midi et le soir les jours d'école. Sur un même territoire l'organisation des temps périscolaires est donc partagée entre plusieurs acteurs. Sur ce point aussi les situations sont très variées : *« le temps méridien est géré par la commune »*, *« les enfants sont pris en charge le matin et le midi par les services municipaux qui ne nous délèguent que l'accueil périscolaire du soir »*, *« nous sommes ouverts le mercredi à la journée. Pas de gestion des temps après l'école. Les enfants sont pris en charge dans les écoles »*. Plusieurs CLÉ indiquent que certaines modalités d'accueil n'existent pas sur leur territoire : *« pas de prise en charge ou renvoi vers une structure dans une autre commune »*, *« les enfants sont pris en charge par des assistantes maternelles, les grands-parents ou les parents quand ils ne travaillent pas »*, *« de nombreuses enquêtes furent réalisées* [...] *ne montrant pas un besoin spécifique sur ce territoire »*.

GRAPHIQUE 3
Taux d'ouverture des CLÉ sur différents temps d'accueil

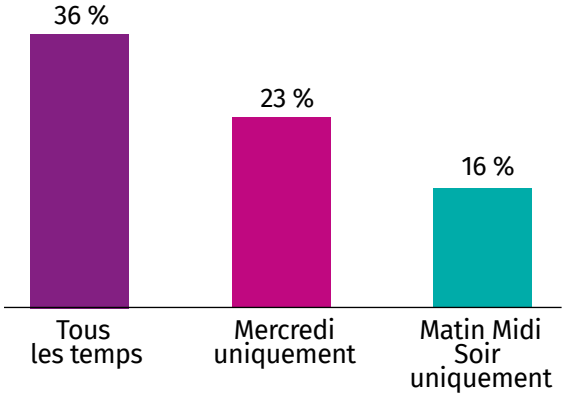

Les réponses des CLÉ permettent de constater que la plupart des temps d'accueil sont déclarés sous le régime d'accueils de loisirs périscolaires auprès des Services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES). Concernant les accueils du matin, du soir et du mercredi, le taux de déclaration atteint environ 98 %. L'accueil du midi connaît un taux significativement plus bas puisqu'il n'est que de 80 %. Cela révèle que les CLÉ du midi sont 10 fois plus nombreux à avoir une activité non-déclarée (20 % contre 2 %). Deux raisons permettent d'expliquer cet état de faits. La déclaration en accueil de loisirs périscolaires implique de respecter des taux d'encadrement que les CLÉ ne souhaitent pas s'imposer : *« En raison des contraintes d'encadrement en restauration scolaire qui ne pourraient pas être respectées »*, *« parce que les taux d'encadrement sont trop stricts »*, *« pas suffisamment d'animateurs pour encadrer ce temps s'il était déclaré »*.

La grande diversité se traduit également par l'implication éventuelle des CLÉ périscolaires sur les temps extrascolaires. Ils ne sont qu'un quart à agir que sur les temps périscolaires. Cela signifie que les autres CLÉ sont aussi organisateurs durant les vacances d'été et / ou les petites vacances, le plus souvent les deux. Dans le détail, les centres ouverts le mercredi sont quasiment tous ouverts durant les périodes extra-scolaires. À l'inverse, ceux qui ne sont ouverts que le matin, le midi ou le soir les jours d'école, sont peu ouverts durant les périodes extrascolaires (31 %). Une évolution récente de la réglementation[1] des accueils collectifs de mineurs considère dorénavant le mercredi comme un temps périscolaire. Cette évolution se traduit par de faibles remaniements au niveau territorial. Il est, en effet, constaté que les CLÉ du mercredi restent majoritairement de la responsabilité des organisateurs qui sont en charge des CLÉ extrascolaires.

1 – Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

GRAPHIQUE 4
Ouverture du centre à d'autres périodes

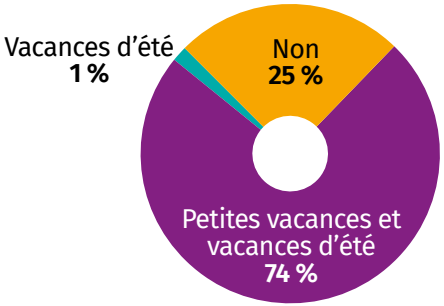

GRAPHIQUE 5
Implication durant les temps extrascolaires selon le type d'ouverture périscolaire

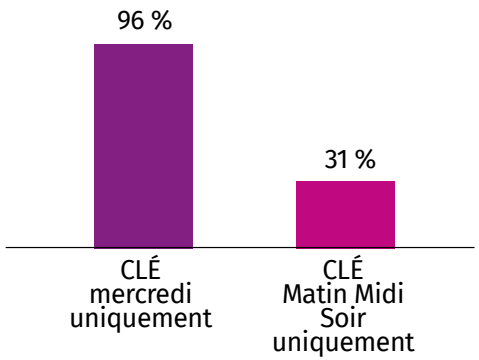

Près des trois quarts des centres de loisirs éducatifs accueillent les enfants qui ne sont pas issus de leur territoire, c'est-à-dire de la commune ou de l'intercommunalité qui organise ou participe principalement à leur financement. Lorsqu'il s'agit des temps avant et après l'école, les enfants accueillis sont ceux scolarisés dans la commune. Le financement de l'activité périscolaire est assumé par la collectivité et éventuellement refacturé à d'autres communes pour des enfants extérieurs (au même titre que les frais de scolarité) : *« lors du périscolaire en jour scolaire, les usagers sont tous concernés par la même grille tarifaire car les enfants sont scolarisés sur la commune »*. Concernant l'activité du mercredi, deux tendances se dégagent. La première, la plus fréquemment décrite, consiste à mettre en place une surfacturation pour les enfants dont les communes ne participent pas au financement du centre : *« une tarification spécifique est faite pour les enfants ne résidant pas sur le territoire »*, *« un coût supplémentaire par rapport au tarif des enfants habitant les trois communes »*. La deuxième ne fait pas de différence entre les enfants du territoire et les autres : *« Le centre a toujours accueilli de nombreux enfants des communes voisines. Les tarifs appliqués sont les mêmes »*. Les motivations avancées semblent avant tout porter sur la volonté de *« ne pas casser les groupes d'amis »* qui ne sont pas toujours issus de la même commune ou *« de recevoir des jeunes issus d'autres territoires et parfois d'autres pays qui sont généralement en vacances chez leurs grands-parents »*. Cependant, ces deux modes opérationnels se confrontent bien souvent à la volonté d'accueillir prioritairement les enfants du territoire le mercredi : *« en fonction des places disponibles en laissant la priorité aux enfants du territoire »*, *« places restantes proposées aux autres enfants »*, *« ils sont intégrés seulement quinze jours avant la date s'il reste des possibilités d'accueil »*.

GRAPHIQUE 6
Accueil des enfants issus d'autres territoires

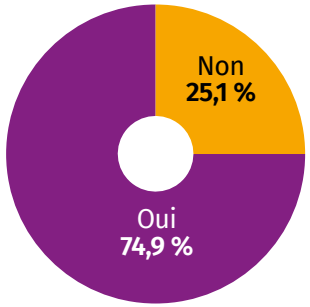

Les CLÉ présentent une grande diversité d'organisation et de fonctionnement. Nombreux sont les paramètres qui peuvent varier : statut de l'organisateur, territoire d'influence, période d'ouverture, relation contractuelle avec les pouvoirs publics, taille des structures d'accueil… Cette grande variété peut sans doute constituer une source de richesses et d'opportunités. Elle induit cependant une complexité pour les acteurs et actrices de l'éducation sur les territoires, provoque sans doute quelques difficultés de lisibilité de l'action des CLÉ. Plus grave, elle génère une grande hétérogénéité voire des inégalités d'accès aux centres de loisirs éducatifs selon les territoires.

OÙ SONT LES ADOLESCENT·ES DURANT LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

Une infime minorité des CLE ayant participé à l'enquête accueillent des pré-adolescent·es. et adolescent·es. Cela illustre la réalité nationale où le nombre de places ouvertes en périscolaire spécifiquement pour les 14-17 ans est extrêmement limité. Ainsi, selon les chiffres fournis par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), ce nombre de places pour les 14-17 ans se limitait à 73 325 pour l'année scolaire 2020-2021, soit un peu plus de deux places par commune en moyenne (34 970 communes en France au 31/12/2019 – Source INSEE). Aucune donnée n'est disponible pour les collégien·nes les plus jeunes. Pour cette tranche d'âge, offrir un mode de garde est une question beaucoup moins prégnante. Cependant, les CLÉ ont une grande urgence à se redéployer sur l'ensemble des territoires en pensant leurs modalités de fonctionnement avec les adolescent·es eux-mêmes de manière à ne pas occulter de nombreux enjeux éducatifs, sociaux, environnementaux et culturels spécifiques à ces publics. Ces enjeux se révèlent d'autant plus cruciaux au sortir d'une crise sanitaire qui a fortement limité les rencontres et les échanges en présentiel et en collectif. De nombreuses études indiquent que les adolescent·es ont été fortement impactés tant sur le plan social que psychologique. Dans son rapport de novembre 2021, la Défenseure des droits confirme cette forte préoccupation au point de recommander *« au ministre des Solidarités et de la santé de réaliser une étude pluridisciplinaire et longitudinale sur les effets à long terme de la crise sanitaire, sur la santé mentale des enfants et des adolescents »*.

3 Un espace éducatif de proximité à vocations multiples

Interrogés sur leur mission prioritaire, une grande majorité des responsables des centres de loisirs éducatifs mettent en avant leur fonction éducative, leur contribution à l'effectivité des droits de l'enfant mais aussi leur contribution à l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, la fonction éducative est appréhendée dans une une perspective d'appui à l'action de l'école : le CLÉ est un espace qui participe à la réussite scolaire des enfants car il accompagne *« la scolarisation des enfants »*, *« il participe à la réussite scolaire par les liens avec les enseignants »*, *« l'accueil périscolaire est complémentaire du projet de l'école »*. Le centre de loisirs éducatif agit aussi pour créer les conditions de la réussite scolaire parce qu'il peut *« proposer un temps de loisir récréatif où chacun pourra trouver ce dont il a besoin : se dépenser, se reposer… afin d'être disponible pour le temps scolaire »*.

La fonction éducative est aussi déclinée autour d'un axiome associant *« épanouissement personnel »* et *« socialisation »* de l'enfant. En effet, le CLÉ est un espace qui permet de vivre des activités pour « bien grandir ». Il est *« un moyen d'éduquer l'enfant par l'apprentissage de façon ludique et culturelle »* dont la mission prioritaire est *« avant tout éducative »*. Pour cela, il a à sa disposition une très large palette de propositions *« d'ateliers riches et diversifiés : sport, culture, nature, activités manuelles ou numériques afin de contribuer à leur épanouissement »*. Nombreux sont ceux qui rapportent que le CLÉ participe également à l'éducation aux territoires et à l'ouverture culturelle : *« en créant du lien entre les enfants, les associations locales et leur lieu de vie »*, ou en les sensibilisant *« aux pratiques culturelles de* [leur] *territoire, d'une autre région, d'un autre pays »*. La socialisation des enfants détient également une grande importance dans la fonction éducative et se traduit par une utilisation très récurrente de l'expression *« apprendre à vivre ensemble »*. De nombreux CLÉ se donnent pour vocation principale d'apprendre à *« faire société, d'apprendre à vivre ensemble »*, de permettre *« aux enfants d'essayer et de vivre en collectivité avec des pairs tout en apprenant le vivre ensemble »*, mais aussi *« d'accueillir des enfants de milieux différents »*, *« pour tous les enfants, sans distinction »*.

Les droits de l'enfant sont aussi au cœur de l'action des centres de loisirs éducatifs. Certaines actions portent sur des démarches de sensibilisation à la Convention internationale des droits de l'enfant. D'autres visent à rendre effectifs certains droits en construisant des démarches pédagogiques et des fonctionnements qui permettent aux enfants de bénéficier notamment de leurs droits aux loisirs et au repos mais aussi de leurs droits de participation.

> « *Des temps pensés comme des « respirations » dans les emplois du temps des enfants.* »

Les temps périscolaires sont parfois vécus comme des temps interstitiels, insérés entre les temps scolaires ou les temps familiaux. Il apparaît dès lors indispensable que ces temps soient pensés comme des « *respirations* » dans les emplois du temps des enfants : « *le mercredi fonctionne comme une parenthèse dans la semaine scolaire* », « *nous prenons le temps* », « *un moment de détente après ou avant l'école* ». Dans cette optique, l'accueil est structuré de manière à faire peser le moins de contraintes possible sur les enfants qui doivent se sentir « *à l'aise et libres de faire ce qu'ils souhaitent* », pour pouvoir « *vivre un moment de détente agréable entre copains* », ou profiter d'un « *moment de détente avec des activités libres* ». La question de la participation des enfants est également très prégnante dans les verbatims de certains responsables de CLÉ. Pour eux, les centres doivent laisser une place prépondérante aux idées et aux envies des enfants, tant sur le plan des activités que sur celui de l'organisation. Ces centres animent donc des démarches de « *participation des enfants afin de créer leur centre de loisirs* ». Cela peut donc consister à « *mettre en place leurs projets et être acteurs de leurs loisirs* », à les accompagner pour « *les encourager dans leurs engagements et les mobiliser sur des actions citoyennes* ».

LE POINT DE VUE DES PARENTS

Selon les chiffres de la Caisse nationale des allocations familiales, publiés en mai 2022, la motivation principale de ces inscriptions est avant tout une recherche de mode de garde. Cependant les parents indiquent attendre des centres de loisirs « *qu'ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de leur enfant* ».

Le centre de loisirs éducatif est enfin identifié comme un rouage essentiel sur les territoires. Il permet, dans une certaine mesure, de contribuer à l'aménagement du territoire en proposant des solutions facilitant la conciliation entre scolarité des enfants, vie professionnelle et vie familiale. La présence de CLÉ périscolaires permet de favoriser et maintenir l'attractivité des territoires en facilitant l'existence d'activités économiques grâce à des services éducatifs, sociaux et culturels de proximité. Offrir un mode de garde aux familles est une réalité dont ont bien conscience les responsables des CLÉ. Leur structure est une réponse *« à un besoin de garde des familles avant et après la classe »*, constitue *« une transition vie pro / vie privée des parents »* et *« une mission de service indispensable auprès des parents qui trouvent dans la commune d'habitation un moyen de garde et d'activités éducatives pendant les journées scolaires »*.

> ***« La présence de CLÉ périscolaires permet de favoriser et maintenir l'attractivité des territoires. »***

REGARDS SUR LE PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi mis en place en 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avait deux ambitions majeures pour les centres de loisirs éducatifs : une amélioration de la qualité éducative des projets animés et le développement du nombre de places pour les enfants.

L'enquête 2022 de l'Observatoire des CLÉ apporte quelques enseignements sur le déploiement du Plan mercredi. Dans le panel de l'enquête, les territoires urbains et ruraux, quelle que soit leur densité de population[1], sont couverts de manière relativement similaire : taux de couverture de 64% en territoire urbain, contre 68% en territoire rural, et 67% en territoire très dense, 61% en territoire moyennement dense et 68% en territoire peu dense. Ce résultat infirme ce qui avait été constaté lors des enquêtes précédentes de l'Observatoire.

Par contre, un effet sur la fréquentation est constaté. Les centres situés sur un territoire signataire d'un Plan mercredi sont plus nombreux à connaître une hausse de fréquentation que les autres : 47 % contre 33 %.

1 – Selon la typologie des communes utilisée pour décrire le système éducatif par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

4 De la proximité (physique) avec l'école vers la communauté éducative

dans la grande majorité des cas, les centres de loisirs éducatifs (CLÉ) des temps périscolaires sont implantés dans l'enceinte de l'école ou dans une très grande proximité, *« le centre de loisirs est directement annexé à l'école »*, *« avec un accès direct sur l'école »*. Cette unité de lieu entre l'école et le CLÉ est pointée comme un avantage majeur par l'ensemble des participant·es à l'enquête parce qu'elle garantit une plus grande fluidité et une grande sécurité en limitant le déplacement des enfants *« facilité pour la transition entre les différents temps »*. Cette unité de lieu est aussi une opportunité pour mutualiser certaines ressources matérielles et pour partager certains espaces : *« utilisation d'une salle partagée »*, *« possibilité d'utiliser le matériel de motricité et les livres de la bibliothèque »*.

51% des CLÉ participant à l'enquête indiquent qu'ils accueillent les enfants dans des locaux qui leurs sont dédiés, 44 % dans des locaux scolaires et les 5 % restant dans d'autres locaux (salle des fêtes, salle communale…). Utiliser les locaux scolaires ou ses propres locaux implique des avantages et des inconvénients. Pour les centres qui bénéficient d'espaces entièrement dédiés à leur activité, les responsables indiquent une meilleure *« appropriation »* par les enfants et par les équipes : *« les équipes peuvent utiliser les locaux en fonction de leurs besoins »*, *« possibilité de développer des activités qui peuvent durer plusieurs jours »*, *« on peut laisser la décoration sur les murs »*, *« le public s'approprie plus facilement l'endroit »*. Certains ont même fait le choix d'associer les enfants : *« locaux aménagés avec les enfants qui les fréquentent »*. Par contre, un très grand nombre des responsables de CLÉ utilisant des locaux dédiés font le constat de locaux inappropriés ou dont l'état nécessite au minimum un rafraîchissement : *« la salle est très petite »*, *« manque de places, surtout l'hiver »*, *« locaux vieillissants et vétustes »*, *« sanitaires en nombre insuffisant »*, *« locaux vieux et très énergivores »*.

GRAPHIQUE 7
Locaux utilisés pour l'accueil des enfants par les CLÉ

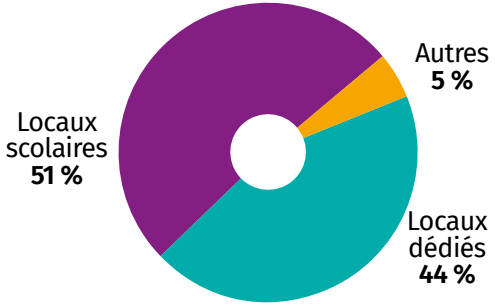

A contrario, quand ils agissent dans des locaux scolaires, les CLÉ rapportent qu'ils bénéficient de locaux spécifiquement adaptés et aménagés pour l'accueil des enfants et connus des familles. Les difficultés rencontrées se situent plus dans la gestion partagée des espaces. Les équipes éducatives de l'école et du CLÉ peinent parfois à accorder leurs besoins respectifs : *« Il n'est pas possible de laisser des activités en suspend ou de décorer à notre convenance »*, *« nous ne pouvons pas préparer les activités à l'avance »*. Cela est en partie dû à l'utilisation de salles de classe dans quelques écoles, faute d'autres espaces disponibles. Pour être en mesure d'accueillir le plus convenablement possible les enfants, certaines équipes sont, dès lors, contraintes à des opérations d'installation avant et de désinstallation après chaque accueil des enfants : *« mettre en place et créer des outils amovibles pour l'aménagement de l'espace »*, *« une manutention vraiment importante chaque mercredi »*. Malgré cela, les temps au CLÉ sont parfois vécus comme des temps où les enfants *« ont un peu de mal à couper avec l'école »*, *« on ne change pas du cadre de l'école et les enfants le ressentent »*, *« restent dans les locaux scolaires sur des temps de loisirs »*, *« les enfants scolarisés dans l'école ne sortent pas de ce cadre, certains ne font pas la différence »*.

Si quelques centres évoquent *« des tensions »* ou *« quelques divergences »* avec les équipes enseignantes, deux autres indicateurs peuvent s'avérer rassurants sur la place accordée pour l'organisation du centre de loisirs éducatif au sein de l'école :

- plus de 91 % des responsables de CLÉ affirment disposer de leurs propres espaces de stockage quand ils sont situés dans des locaux scolaires
- plus de 67 % ont été associés à la définition des règles d'utilisation de ces locaux.

Certains centres évoquent même la possibilité de *« mutualisation des budgets pour l'achat de matériel »*, et *« d'investissement partagé qui permet d'acheter plus de matériel »*.

Quelles que soient les conditions d'accueil, locaux scolaires ou dédiés, la proximité physique entre deux espaces éducatifs majeurs sur un territoire facilite la communication et les échanges. Cette proximité n'implique toutefois pas une réelle et profonde coopération entre l'équipe éducative de l'école et celle du CLÉ. À titre d'illustration, cette proximité ne se traduit pas massivement par une mise en place de démarches administratives coordonnées qui pourraient simplifier la vie des familles puisque seulement 15 % des CLÉ interrogés disposent d'une fiche de renseignements commune avec l'école.

GRAPHIQUE 8
CLÉ disposant d'une fiche de renseignement commune avec l'école

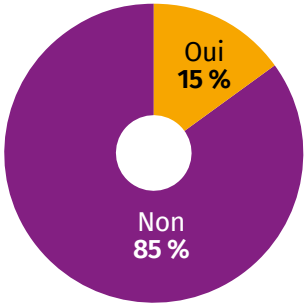

TABLEAU 1	
Intervention de l'équipe éducative du CLÉ avec l'équipe enseignante sur les temps scolaires	23 %
Intervention de l'équipe enseignante avec l'équipe éducative du CLÉ sur les temps périscolaires	6 %

agir dans une logique de communauté éducative impliquerait de dépasser l'indispensable question de l'organisation logistique et matérielle. Une nouvelle gouvernance entre acteurs et actrices de l'éducation doit être animée au plan territorial. Or, même si les responsables des centres de loisirs sont très souvent invités à participer aux conseils d'école, les échanges entre les équipes semblent centrés sur les questions d'organisation et ne font pas toujours l'objet de temps institués et planifiés : *« échanges courtois pour discussions informatives »* , *« discussions lors du passage des clefs des locaux »*, *« la plupart du temps de façon informelle lors des entrées et des sorties d'école »*. Ces temps d'échanges semblent plus structurés et plus réguliers pour les CLÉ et les écoles qui coopèrent dans le cadre d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou d'une Cité éducative : *« travail plus spécifique avec l'équipe enseignante du quartier car il existe un CLAS »*, *« la mise en place de ce dispositif a multiplié les occasions de rencontre, d'échange et de concertation »*, *« des temps de travail commun sont organisés avec l'Éducation nationale au travers de projets et de comités de suivi »*. Au final, très peu évoquent une participation à une instance de gouvernance du PEdT alors qu'une grande majorité d'entre eux pourraient être concernés par un *« espace de concertation PEdT »* ou une *« rencontre des enseignants lors des comités de suivi du PEdT »*.

45 %

des CLÉ indiquent qu'il existe des projets en lien avec l'école.

en effet,alors que près de 90 % des CLÉ sont concernés par la mise en place d'un Projet éducatif de territoire (PEdT). Malgré cela, seuls 45 % indiquent qu'il existe des projets en lien avec l'école. Pourtant une des ambitions des PEdT est de s'assurer *« de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation »* (Article R551-13 du Code de l'éducation).

GRAPHIQUE 9
Des projets communs entre école et CLÉ

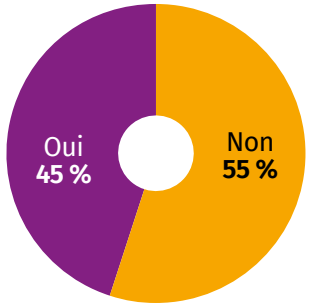

Sur cette dimension éducative, d'autres indicateurs font état du peu d'interactions ou d'actions partagées entre les équipes éducatives de l'école et du CLÉ. Seuls 23 % des centres indiquent que leur équipe éducative intervient ponctuellement avec l'équipe enseignante sur les temps scolaires. La réciproque est encore plus flagrante puisque seulement 6 % des centres indiquent que l'équipe enseignante intervient ponctuellement durant les temps périscolaires.

VERS UN SOCLE COMMUN À TOUS LES ACTEURS ET ACTRICES DE L'ÉDUCATION ?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est une description officielle de ce que les élèves doivent avoir acquis à l'âge de 16 ans, c'est-à-dire à la fin de l'instruction obligatoire. Ce socle a été initialement produit à destination des enseignant·es par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour les Francas, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue une opportunité de disposer d'un outil commun à tous les acteurs et actrices de l'action éducative locale, quels que soient les temps durant lesquels ils agissent : scolaires, périscolaires ou extrascolaires. D'après les données de l'Observatoire plus de 55 % des centres de loisirs éducatifs ont connaissance de ce socle commun. Par contre, parmi ceux qui le connaissent, ils ne sont que 58 % a déclarer en faire usage.

GRAPHIQUE 10
Proportion de CLÉ à avoir connaissance du socle commun

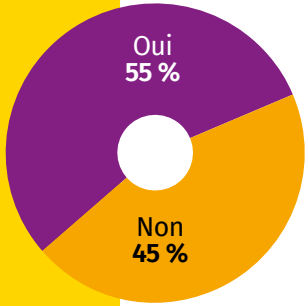

La mise en place d'espaces de formation partagés entre les membres des équipes éducatives de l'école et du CLÉ est une réalité très faiblement constatée au sein du panel de l'Observatoire. En effet, seulement 8 % des responsables des CLÉ rapportent la tenue de temps de formation adressés conjointement aux équipes éducatives de l'école et du CLÉ. Par ailleurs, 51 % des CLÉ n'ayant pas bénéficié de ce type de formations les jugent nécessaires. Pour eux, ces formations auraient pour intérêt de faciliter la communication entre les équipes, de mieux prendre en compte les besoins des enfants et d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences à transmettre aux enfants. Les verbatims des CLÉ sont, dans leur grande majorité, orientés sur deux thématiques :

- **Thématique 1 : des formations pour une meilleure cohésion éducative** entre les différents acteurs éducatifs qui permettraient *« plus de cohérence dans les projets proposés »*, le *« renforcement des liens de coéducation »*, *« un langage commun, une culture commune, des idées de projets partagés »*, *« un lien plus fort entre les différentes structures »*, *« de rendre légitime le PEdT »*.

- **Thématique 2 : des formations pour une connaissance mutuelle des acteurs et actrices** qui permettraient de mieux comprendre les prérogatives et les préoccupations de chacun·e : *« une meilleure compréhension des métiers de chacun »*, *« plus de connaissance du métier et des missions des autres »*. Cependant, de nombreux CLÉ souhaitent que ces formations soient surtout l'occasion d'une meilleure reconnaissance de leur propre contribution à l'action éducative locale : *« la reconnaissance du travail et de l'investissement des animateurs »*, *« la légitimité de chaque animateur à contribuer à l'Éducation »*. Ce manque de reconnaissance provoque des revendications partagées : *« reconnaître les compétences* [de l'équipe d'animation] *»*, *« nous voir autrement que comme des nounous »*, *« mettre sur le même pied les enseignants et les animateurs »*.

GRAPHIQUE 11
Part de CLÉ dont les équipes ont bénéficié d'une formation commune avec l'équipe enseignante

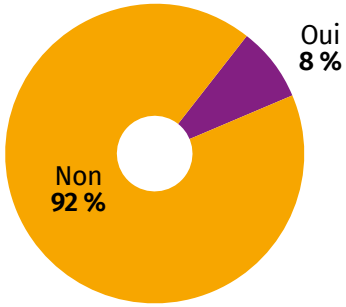

5 Un secteur dynamique face à des crises

GRAPHIQUE 12
Évolution de la fréquentation (hors mercredi)

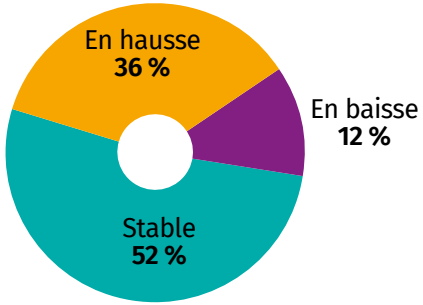

GRAPHIQUE 13
Évolution de la fréquentation le mercredi

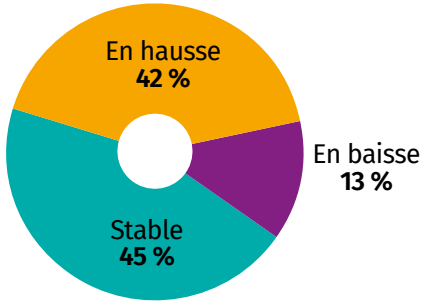

Dans son bulletin n°58, l'Observatoire des vacances et loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) a récemment publié une analyse des chiffres de l'activité des accueils collectifs de mineurs sans hébergement communiqués par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Cette analyse montre que le nombre de places ouvertes durant les temps périscolaires est très stable au cours de la période 2018-2021 (moins de 2 % de variation annuelle). Pour autant, les centres de loisirs éducatifs participant à l'enquête enregistrent majoritairement une activité stable ou en hausse. Seuls 12 % des CLÉ constatent une baisse de fréquentation en dehors du mercredi et 13 % le mercredi. Le secteur d'activité montre donc une belle vigueur en matière d'évolution de fréquentation.

Ce dynamisme ne doit pas masquer de profondes difficultés tant contextuelles que structurelles. À l'instar des difficultés rencontrées par les CLÉ extrascolaires, décrites dans le précédent rapport de l'Observatoire de décembre 2021, les CLÉ agissant durant les temps périscolaires sont durablement impactés par une crise conjoncturelle liée à la crise sanitaire liée au Covid 19 et par une crise structurelle liée à une pénurie de personnels.

> *« Les centres de loisirs éducatifs participant à l'enquête enregistrent majoritairement une activité stable ou en hausse. »*

La crise sanitaire a placé certaines équipes dans l'impossibilité de maintenir les fonctionnements habituels. Les équipes se sont parfois trouvées très accaparées par l'application des protocoles sanitaires régulièrement qualifiés de « *lourds* » et « *changeants* ». Certains responsables de CLE déplorent avoir dû faire preuve d'une « *adaptation incessante face à la complexité de protocoles changeant régulièrement au détriment des temps d'animation* », regrettent « *les animateurs centrés sur les protocoles et moins sur les aspects pédagogiques* » et constatent que « *la qualité éducative a été réduite et s'est dégradée au profit de la sécurité sanitaire* ». Pour ces centres, la baisse de la qualité éducative se serait traduite par « *une diminution de l'autonomie et de la responsabilisation des enfants* », « *une diminution des gestes pour la protection de la nature* », un arrêt « *dans nos sorties à l'extérieur* », une diminution « *du panel d'activités proposées aux enfants* » en raison du respect des gestes protecteurs. La perturbation la plus récurrente est celle qui touche à la perte de l'aspect collectif des accueils et des activités proposées. De nombreuses expressions mettent en avant « *une individualisation des pratiques là où nous devons d'habitude " faire société " et travailler à un équilibre collectif* », « *les enfants ne se mélangent plus* », « *perte du relationnel* ». Pour d'autres centres, la situation a provoqué des changements plutôt bien accueillis : « *il a fallu s'adapter et cela a permis de faire émerger des dynamiques spécifiques* », « *cette crise a été pour nous le moyen de mettre en œuvre une réactivité intéressante* ». La crise pourrait aussi avoir eu des vertus pour renforcer l'acuité du projet éducatif des CLÉ : « *l'équipe est beaucoup plus à l'écoute des enfants et les animateurs sont très soucieux du bien-être des publics qu'ils accueillent* », « *le centre de loisirs et ses objectifs prennent encore plus de sens* ».

De nombreux centres reviennent également sur la pression de l'épidémie sur les enfants et sur le stress qu'elle a pu générer sur eux. Ce stress s'est également manifesté au sein des équipes en raison d'une crainte de contagion, notamment celles qui sont en charge de l'animation des temps de repas, que les enfants prennent sans masque : « *peur du Covid par le personnel, difficulté sur le temps du midi quand les enfants mangeaient* ».

L'autre crise majeure à laquelle sont confrontés un grand nombre de CLÉ est la pénurie d'animateurs et d'animatrices. Cette difficulté structurelle, qui préexistait de manière sourde, s'est trouvée fortement renforcée durant la période Covid19. Les arrêts maladie, les périodes d'isolement et la mise en place des protocoles ont nécessité de procéder à des remplacements ou à des embauches. Alors qu'il était déjà difficile de constituer les équipes de base, ces recrutements n'ont bien souvent pas pu avoir lieu, faute de candidat·es : *« nous avons du mal à recruter du personnel »*, *« difficulté dans la gestion des recrutements et des remplacements »*, *« recherche constante d'animateurs »*. Cette situation a entraîné une surmobilisation des personnels en place, générant une lassitude globalement généralisée : *« les équipes d'animation ont été en très grande difficulté sur le terrain »*, *« la fatigue commence réellement à se faire ressentir sur l'équipe qui était présente tout le temps même pendant le confinement »*. Cette *« baisse de moral »* et cette *« fatigue des équipes »* seraient de nature à renforcer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur la qualité éducative : *« très compliqué d'avoir une continuité éducative par le manque d'animateurs, peu de projets mis en place »*, *« nous nous efforçons de maintenir une qualité éducative, mais le manque de stabilité au sein des équipes ne favorise pas les repères nécessaires aux enfants et une réelle appropriation du projet pédagogique »*.

Parmi les causes de la *« pénurie structurelle »* d'animateurs et d'animatrices sont évoquées : les contraintes horaires, le salaire insuffisant, un manque de reconnaissance ainsi qu'une difficulté d'accès à la formation. Surmonter cette crise, *« nécessite obligatoirement une redéfinition des moyens dédiés aux acteurs qui composent l'Éducation nationale et l'Éducation populaire, notamment en termes de temps et de considération »*.

6 Conclusion

L'animation périscolaire est une question d'actualité particulièrement brûlante. Le sujet fait l'objet de beaucoup d'attentions. Les démarches ou publications récentes sont nombreuses : mouvements sociaux des animateur·trices, communiqué de l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes (ANDEV – octobre 2021), rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR – décembre 2021), Assises de l'animation (2021-2022)...

Sans méconnaître ces éléments, l'Observatoire s'est essentiellement appuyé sur les données collectées auprès des structures volontaires, pour établir ce premier état des lieux de l'action des centres de loisirs éducatifs des temps périscolaires. L'ambition était de construire une analyse à partir des pratiques et des regards des acteurs et des actrices du quotidien des CLÉ.

Cette enquête confirme que le secteur est en tension : une tension, déjà présente avant la période pandémique, mais fortement aggravée après deux ans de crise sanitaire. De facto, cette crise a agit comme un révélateur de difficultés au long cours dont la gravité n'a sans doute pas été réellement mesurée.

Seule une forte impulsion des pouvoirs publics semble pouvoir permettre de résorber ces difficultés. Cette impulsion ne saurait se réduire à une série de mesures ou de dispositifs mais nécessite la construction d'un écosystème éducatif structuré par des politiques éducatives coordonnées, impulsées de niveau national et territorial, dotées de moyens. Les résultats de cette enquête indiquent un certain nombre de conditions de réussite à réunir pour parvenir à concrétiser cet écosystème éducatif et orienter ces nouveaux moyens :

- Mieux articuler sur chaque territoire les services publics d'éducation de niveau national et local,
- (re)fonder une communauté éducative forte et soudée autour d'un projet partagé,
- reconnaître la valeur éducative des espaces éducatifs périscolaires,
- former ensemble les acteurs et les actrices agissant pour l'éducation au plan local et professionnaliser les animateurs, animatrices et responsables pédagogiques des CLÉ,
- soutenir les réseaux associatifs d'éducation populaire, porteurs d'expertises et d'ingénieries.

Cette première enquête sur le périscolaire en appellera d'autres qui porteront un regard moins global mais qui exploreront sans doute des domaines et des thématiques de manière plus précise. N'hésitez pas à rejoindre le réseau des centres de loisirs éducatifs qui participent aux enquêtes et rencontres de l'Observatoire.

Au cours d'une expédition qui les a menés aux quatre coins de la France, les Francas sont partis à la rencontre d'une vingtaine de centres de loisirs éducatifs des temps périscolaires. Ces rencontres avec des enfants, des animateur·trices, des directeur·trices, des enseignant·es, des élu·es sont présentées dans le nouveau film publié par la Fédération nationale des Francas.

Ce film est à partager avec le plus grand nombre lors de temps d'échanges, de débats ou de formation. Il permet d'aborder l'indispensable impulsion donnée par un projet éducatif de territoire, la place des enfants dans le choix et l'organisation des activités.

http://www.centredeloisirseducatif.net/node/2048

L'OBSERVATOIRE EN QUELQUES MOTS

Les centres de loisirs éducatifs sont implantés sur de nombreux territoires et constituent deuxième espace éducatif après l'école. Pour autant, le monde évolue et les centres de loisirs doivent s'adapter pour mieux prendre en compte les enjeux éducatifs, sociaux, écologiques, culturels, démocratiques mais aussi pour mieux connaître et agir sur les conditions de vie, d'éducation et d'action des enfants et des adolescent·es.

Avec l'élaboration du label « centre de loisirs éducatif », les Francas souhaitent contribuer au renouvellement des projets éducatifs, des projets pédagogiques et des pratiques éducatives. Pour accompagner cette mutation, la Fédération nationale des Francas anime l'Observatoire des centres de loisirs. Cet observatoire mène des enquêtes, organise des rencontres et lancera prochainement une conférence permanente sur le centre de loisirs éducatifs et ses missions. Ces actions serviront à documenter le label en cours d'élaboration. Dans le même temps, des associations départementales Francas sont à l'initiative d'observatoires départementaux, supports à l'animation de réflexions et de réseaux de responsables de centres de loisirs.

Tous les centres de loisirs peuvent contribuer aux travaux de l'Observatoire en prenant contact avec l'association Francas de leur département ou via l'adresse électronique suivante : ***observatoire@francas.asso.fr***

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête a été réalisée durant la période du 21 février au 30 avril 2022. Les participant·es ont répondu de manière individuelle à un questionnaire en ligne semi-ouvert, basé sur des questions quantitatives (questions fermées avec des modalités de choix uniques ou multiples) et des questions qualitatives (questions ouvertes).

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs fait uniquement usage de logiciels libres. Il dispose d'une plateforme de saisie des données basée sur une instance du logiciel Limesurvey hébergée directement sur les serveurs internet des Francas. Cette plateforme a servi à la conception du questionnaire et la gestion des participant·es (invitation, relances, suivi, etc..). La base de données est ensuite téléchargée depuis la plateforme pour son traitement via le logiciel R. Cet outil permet l'automatisation du traitement des données et la production de tableaux, de graphiques et l'extraction des verbatims. Des statistiques univariées et bivariées ont été produites. Des intervalles de confiances et le test de Khi2 ont été effectués en vue de vérifier le niveau de significativité de certains résultats et le lien entre des variables.

Tous les résultats de l'enquête ne sont pas présentés dans ce rapport. Certains alimenteront des travaux au sein de groupes de travail de la Fédération nationale des Francas. D'autres permettront d'affiner et de projeter les prochaines enquêtes de l'Observatoire.

Le traitement et l'analyse des données ont été réalisés par deux étudiants dans le cadre de leur stage de première année de Master en démographie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCAS

L'association est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public, et compte 78 ans d'existence et d'expertises.

Les Francas sont initiateurs de pratiques pédagogiques innovantes, acteurs clés du développement des centres aérés et de loisirs, du développement de projets éducatifs territoriaux, acteurs de référence sur les droits des enfants.

Pour les Francas, c'est sur une planète vivable et dans une société démocratique, fraternelle, inclusive, éducatrice et émancipatrice que les enfants et les adolescent·es peuvent le mieux se construire et devenir des citoyens accomplis.

LES FRANCAS EN CHIFFRES CLÉS

- 1 700 000 enfants concernés, 83 associations départementales et territoriales membres
- 9 000 adhérent.es individuel·les
- 1 063 associations, associations locales et collectivités territoriales adhérentes
- 900 élu·es des associations départementales
- 2 600 stagiaires de la formation professionnelle
- 6 000 jeunes en formation Bafa-Bafd

Conception éditoriale : Fédération nationale des Francas – **Directrice de la publication :** Irène Pequerul – **Traitement et analyse statistiques :** Omar Bogui, Yousri Kime et Michaël Ramalhosa – **Assistance administrative :** Marie Chatelain – **Rédaction :** Michaël Ramalhosa avec le concours des membres du Groupe technique national de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs – **Comité de relecture :** Audrey Andrieu, Mélanie Cournède, Michel Pujol, Sylvie Rab et Yann Renault – **Conception graphique :** Dominique Lefilleul – Le fil graphique – **Photos et illustrations :** © Les Francas, © Freepik.com – **Mentions légales :** Date : mai 2022 – Dépôt légal : juin 2022 – ISBN : 978-2-906487-76-5

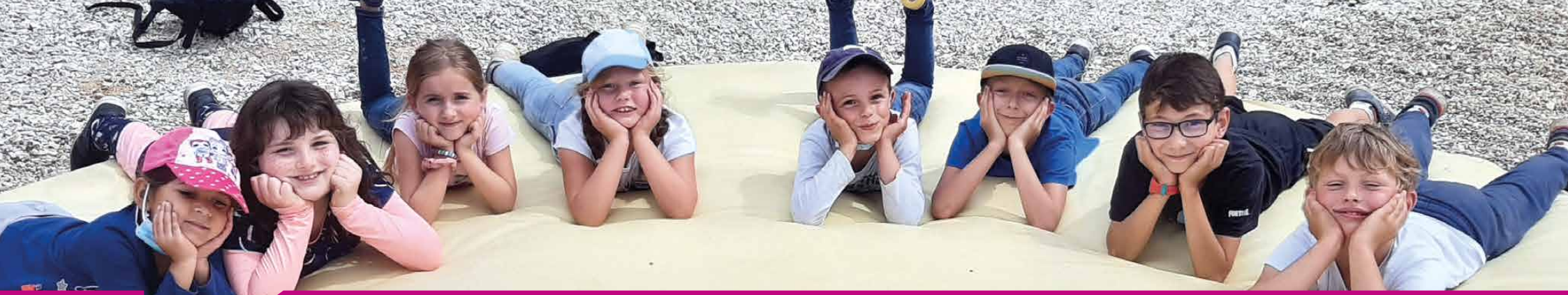

RETROUVEZ-NOUS SUR :

@FrancasFede Les Francas Les Francas

www.francas.asso.fr

www.centredeloisirseducatif.net

les francas

L'éducation en mouvement !

Fédération nationale des Francas
10-14, rue Tolain
75980 Paris Cedex 20
Tél. 01 44 64 21 00